

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

21 novembre 2022

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue au 83 route 132 ce vingt-deuxième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux à 18 h00 :

Sont présents : le maire, Gérard Litalien et les conseillers suivants : Johanne Horth, Georges Chapados, France Grenier, Laurette Grenier, Sylvie Lecourtois et Nancy Huard.

Assiste également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00.

2022-223

CONTRAT ENLEVEMENT DES ORDURES

Que les résolutions numéro 2022-215 et 2022-216 soient annulées parce qu'un document avait été égaré et retrouvé et que ces résolutions soient remplacées par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant N°**2022-174** la municipalité de Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a procédé à un appel d'offres pour 2 ans par invitation, et ce, pour des travaux de collecte des déchets solides;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 25 octobre, dans le cadre de l'appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 25 octobre 2022, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (Incluant les taxes)
Exploitation Jaffa Inc.	96 048.00\$
GFL Environmental Inc.	110 431.18\$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, qu'elle s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR une proposition de France Grenier,
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise, Exploitation Jaffa Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de service de cueillette des ordures intermunicipal conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 96 048.00\$ excluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire (02 45110 446);

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général;

QUE le maire, Gérard Litalien et Nancy Castilloux, directrice générale par intérim soient autorisés à signer tous les documents.

2022-224

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Nancy Huard que la séance soit levée à 18h10.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Maire

Directrice générale par intérim

